

## Au Collège Communal

29 janvier 2016

Mesdames,  
Messieurs,

Objet : Recouvrement des créances communales fiscales et non fiscales

Recouvrement des créances communales fiscales et non fiscales

Proposition:

Le Collège,

vu le rapport du Directeur financier;

considérant que l'intérêt financier est primordial dans le cadre du recouvrement de créances communales;

décide de continuer à utiliser les services de Me Massillon, de mettre fin à l'expérience avec Me Raxhon et d'essayer les services de Me Collard et de son réseau Resalex.

0402 A. RECETTE - Recouvrement des créances communales fiscales et non fiscales -

Proposition(s) du Service : décider de continuer à utiliser les services de Me MASSILLON, de mettre fin à l'expérience avec Me RAXHON et d'essayer les services de Me COLLARD et de son réseau RESALEX.

**Propositions acceptées. -->REC**

La sélection des huissiers de justice est soumise aux marchés publics. Vu que le prix officiel des différentes prestations est fixé par Arrêté, il ne sert à rien de comparer directement les différents huissiers de justice sur cette base.

La procédure négociée semble la procédure la plus indiquée.

Les critères proposés sont:

- la méthode de recouvrement;
- l'échange d'information avec l'administration, si possible informatisé;
- le coût final du recouvrement pour la Ville de Verviers.

De nombreux huissiers ont déjà collaboré avec la Ville de Verviers. La majorité sont peu soucieux des intérêts financiers de la Ville, avançant parfois inutilement dans des procédures coûteuses finalement à charge de la Ville.

L'huissier majoritairement utilisé est actuellement Maître Massillon apprécié tant pour ses échanges informatisés que pour son attitude respectueuse des finances communales.

Sur base d'un rapport de mon prédécesseur, le Collège du 28 juin 2013 avait décidé d'également utiliser Maître Raxhon. Maître Raxhon s'est ainsi vu attribué le recouvrement des créances des courses d'ambulances pour commencer.

Nous n'avons pas de remarques négatives sur la méthode de recouvrement ni sur l'échange informatisé d'informations avec la Ville, mais bien sur les factures de Me Raxhon. En effet, il n'est pas rare dans les dossiers finalement non-perçus, de se voir réclamer par l'huissier des factures de près du double du montant de la créance initiale.

L'intérêt communal n'étant pas dans ce cas-ci considéré par Me Raxhon, nous proposons de ne plus recourir à ses services à partir de 2016.

Maître Collard a récemment proposé ses services et notamment de son réseau d'huissiers Resalex. Une informatisation poussée des échanges entre la Ville de Verviers et son étude via un logiciel nous a été présentée. Nous avons convenu que son action devrait être soucieuse des intérêts financiers communaux.

Dans ce cadre, nous vous proposons d'essayer également les services de l'étude de Me Collard.

### Avis

Directeur Financier : Positif

Directeur général : Positif

## Impact budgétaire

Article budgétaire :  
Crédit initial :  
Engagements provisoire :  
Engagements définitifs :  
Disponible :  
Disponible globalisé :

## Proposition(s) du Service

Le Collège,  
vu le rapport du Directeur financier;  
considérant que l'intérêt financier est primordial dans le cadre du recouvrement de créances communales;  
décide de continuer à utiliser les services de Me Massillon, de mettre fin à l'expérience avec Me Raxhon et d'essayer les services de Me Collard et de son réseau Resalex.  
0402 A. RECETTE - Recouvrement des créances communales fiscales et non fiscales - Proposition(s) du Service : décider de continuer à utiliser les services de Me MASSILLON, de mettre fin à l'expérience avec Me RAXHON et d'essayer les services de Me COLLARD et de son réseau RESALEX.  
**Propositions acceptées. -->REC**

## Annexe(s)